

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

26 - DRÔME

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

18 mai 2020

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°11.2020  
Indemnités de fonctions  
du Maire et des Adjointes

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/06/2020

Reçu en préfecture le 03/06/2020

Affiché le

ID : 026-212600431-20200525-DELIB11\_2020-DE



De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 25 mai 2020 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de délibérer sur les indemnités de fonction accordées au Maire et aux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

\* décide que les indemnités de fonction des élus sont fixées comme suit :

- le Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- les adjoints : 5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

\* dit que ces versements seront mensuels

\* Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 25 mai 2020

Le Maire, Christian THIRIOT

